

**Compte rendu de la réunion du Comité Régional d'Hygiène, de
Sécurité et des Conditions de Travail (CRHSCT)
de la Délégation Centre-Est du 16 décembre 2016**

Membres du CRHSCT participants à la réunion

Représentant de l'administration :

Muriel Sinanidès, Déléguée régionale, présidente du comité

Représentants du personnel :

SGEN-CFDT:	Anne Driou	Viviane Berthelier
SNCS-FSU :		
SNIRS-CGC :	Richard Ferrere (par visioconférence)	
SNPREES-FO :	Céline Engeldinger	
SNTRS – CGT :	Nathalie Kasprzak	Marie-Madeleine Décompte
SNPTES :	Colette Orange	Pascaline Hoël

Membres de droit :

Stéphanie Ruggeri, Conseiller de prévention, délégation Centre-Est
Christine Oriol, Responsable du Service des Ressources Humaines, délégation Centre-Est
Catherine Tréchet, Médecin de Prévention Animateur Régional, délégation Centre-Est

Personnes qualifiées :

Elisabeth Volpini, Directrice de la DHSE - Université de Lorraine

Secrétariat administratif :

Marianne Buchmann, Adjointe du conseiller de prévention, Délégation Centre-Est

Etaient excusés :

Elise Blotas, Membre représentant du personnel pour le SNCS-FSU
Pascale Bouchot, Conseiller de prévention, Université de Bourgogne
Vincent Conrad, Conseiller de prévention, Université de Reims Champagne Ardennes
Etienne Deloule, Membre représentant du personnel pour le SNCS-FSU
Yves Fenech, Coordonnateur national de prévention et de sécurité
Christophe Gauthier, Membre représentant du personnel pour le SGEN-CFDT
Florence Kotzyba, Inspecteur Santé et Sécurité au travail, Enseignement supérieur et Recherche
Florence Lamy, Membre représentant du personnel pour le SNPREES-FO
Sylvie Leblanc, Membre représentant du personnel pour le SGEN-CFDT
Valérie Pétrini, Membre représentant du personnel pour le SNIRS-CGC
Sonia Racois, Conseiller de prévention, Université de Franche-Comté
Arnaud Vasseur, Médecin coordonnateur national de médecine de prévention
Janine Wybier, Adjointe du coordonnateur national de prévention et de sécurité



Délégation Centre-Est

www.cnrs.fr/centre-est

17 rue Notre-Dame des Pauvres
54519 Vandœuvre-lès-Nancy cedex

T 03 83 85 60 00
F 03 83 17 46 21

SOMMAIRE

1. Approbation du compte rendu de la réunion du CRHSCT du 28 juin 2016
2. Approbation du compte rendu de la réunion du CRHSCT du 8 septembre 2016
3. Suivi des décisions prises lors de la réunion du CRHSCT du 28 juin 2016
4. Suivi des décisions prises lors de la réunion du CRHSCT du 8 septembre 2016
5. Point sur les groupes de travail du CRHSCT
6. Suivi des observations des registres santé et sécurité au travail
7. Information sur les travaux en cours
8. Présentation de la procédure "Encadrer le travail isolé"
9. Présentation du dispositif d'alerte mis en œuvre à la délégation Centre Est
10. Information sur l'incident survenu à l'unité Biogéosciences le 28 juin 2016
11. Information sur la GPEC
12. Planning des réunions du CRHSCT pour 2017 et des visites du CRHSCT pour 2016 et 2017
13. Questions diverses

p
p
p
p
p
p
p
p
p
p
p
p



La séance est ouverte à 09h15.

Muriel Sinanidès rappelle que la séance a été préparée en amont avec la secrétaire et la secrétaire adjointe du comité. Les sujets abordés lors de la réunion préparatoire ont été intégrés à l'ordre du jour de la réunion. Aucune autre question diverse n'a été portée à sa connaissance en amont de la réunion.

En début de séance, le quorum est atteint. Le nombre des représentants du personnel présents ayant voix délibérative est de 6 personnes. Les votants sont : Anne Driou, Viviane Berthelier, Richard Ferrere (en visio-conférence), Céline Engeldinger, Nathalie Kasprzak et Colette Orange.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du CRHSCT du 28 juin 2016

Stéphanie Ruggeri rappelle que le compte rendu a été communiqué avec la convocation. Toutes les modifications demandées par la secrétaire du comité ont été apportées.

Le compte rendu de la réunion du 28 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

Favorable : 6 (2 SGEN-CFDT, 1 SNIRS-CGC, 1 SNPREES-FO, 1 SNPTES, 1 SNTRS-CGT)

Défavorable : /

Abstention : /

2. Approbation du compte rendu de la réunion du CRHSCT du 8 septembre 2016

Stéphanie Ruggeri rappelle que le compte rendu a été communiqué avec la convocation. Toutes les modifications demandées par la secrétaire du comité ont été apportées.

Le compte rendu de la réunion du septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Favorable : 6 (2 SGEN-CFDT, 1 SNIRS-CGC, 1 SNPREES-FO, 1 SNPTES, 1 SNTRS-CGT)

Défavorable : /

Abstention : /

3. Suivi des décisions prises lors de la réunion du CRHSCT du 28 juin 2016

Stéphanie Ruggeri présente les suites données aux décisions prises lors de la réunion du CRHSCT du 28 juin 2016 et demande si les membres du comité ont des remarques ou des questions.

Stéphanie Ruggeri rappelle que les supports de la journée de formation des membres de CHSCT sur la prévention des RPS en 2015 ont été communiqués récemment par le formateur et transmis à l'ensemble des membres du comité.

Les membres représentants du personnel remercient pour l'envoi de ces documents.

4. Suivi des décisions prises lors de la réunion du CRHSCT du 8 septembre 2016

Stéphanie Ruggeri présente les suites données aux décisions prises lors de la réunion du CRHSCT du 8 septembre 2016.

Elle explique que les préconisations du rapport d'enquête ont été présentées au directeur et au directeur adjoint du LIEC le 7 décembre dernier par Muriel Sinanidès et Elisabeth Volpini. Suite à cet entretien, une restitution au conseil de laboratoire ainsi qu'aux agents auditionnés par la commission d'enquête doivent être organisées début 2017.

Muriel Sinanidès souligne à nouveau la qualité du travail mené par la commission d'enquête. Toutefois elle rappelle la nécessité de réduire les délais entre l'incident et la restitution de l'enquête. Il faut être vigilant sur les calendriers et mener les travaux dans des délais raisonnables.

Viviane Berthelier ajoute que ces délais très longs donnent l'impression aux agents concernés que la commission d'enquête ne traite pas sérieusement la situation.

Muriel Sinanidès indique qu'au cours de la rencontre avec le directeur et le directeur adjoint de l'unité, il a été mis en évidence un besoin d'accompagnement de la direction du laboratoire, ainsi que des collègues proches. Des propositions seront faites au directeur pour mettre en place cet accompagnement avec l'appui du service des ressources humaines et d'un intervenant extérieur.

Elle ajoute également que certains sujets ne devraient pas faire l'objet d'une commission d'enquête émanant du CRHSCT. Lorsque les représentants du personnel font la demande de constituer une commission d'enquête, l'administration doit entamer une réflexion sur la pertinence de la demande et sur la possibilité d'y donner suite ou pas.

Muriel Sinanidès précise qu'elle doit rencontrer le DGS de l'Université de Lorraine prochainement. Elle partagera cette réflexion avec lui à cette occasion.

5. Point sur les groupes de travail du CRHSCT

- Groupe de travail : « CLHSCT »

Stéphanie Ruggeri demande si les membres du groupe de travail ont des observations à faire remonter aux membres du comité.

A la lecture des CR des CLHSCT, Colette Orange indique que les visites réalisées par le CRHSCT sont bien perçues dans les laboratoires. Les recommandations établies à l'issue des visites sont suivies et des actions correctives sont mises en œuvre. Elle cite l'exemple de l'ATILF qui, suite à la visite du CRHSCT et aux préconisations qui avaient été faites, a mis en place un dispositif pour faciliter l'accès au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite. Le laboratoire avait apprécié la visite et le dynamisme en matière de prévention et sécurité qu'elle a apportée.

Concernant le laboratoire LCPME, Colette Orange explique que le document unique est mis à jour et que la prévention des risques liés à l'utilisation des Lasers semble bien prise en compte. Cependant elle signale que le problème des sorbonnes n'a apparemment pas été résolu et que suite à une infiltration d'eau, des blattes avaient été découvertes dans le bâtiment du pôle de l'eau. Elle ne sait pas si ce problème a été résolu.

De manière générale, il est difficile pour le groupe de travail de savoir si les actions discutées en CLHSCT sont mises en œuvre ou non.

Les membres du groupe de travail s'interrogent également sur l'existence d'une CLHSCT au sein du CRAN.

Stéphanie Ruggeri répond que le CRAN ne dispose pas, pour le moment, de CLHSCT.

Elisabeth Volpini ajoute qu'une personne de sa direction a pour mission de suivre la mise en place des CLHSCT au sein des unités. Elle confirme qu'elle n'a pas non plus connaissance de l'existence d'une CLHSCT au CRAN et ne sait pas dans quelle instance sont traitées les questions liées à l'hygiène et à la sécurité. Elle précise que les

comptes rendus des réunions des CLHSCT doivent être transmis aux secrétaires des CHSCT des tutelles et mis à disposition de l'ensemble des membres.

Céline Engeldinger précise qu'en tant que secrétaire du CRHSCT, elle ne reçoit pas systématiquement les comptes rendus des CLHSCT. Elle confirme qu'elle transmet les CR qu'elle reçoit à tous les représentants du personnel du comité afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Pour les unités ne disposant pas de CLHSCT, Céline Engeldinger ajoute qu'un échange sur les problématiques liées à l'hygiène et la sécurité devrait être fait à minima une fois par an au sein du conseil de laboratoire. Cependant les membres du CRHSCT ne disposent pas des comptes rendus des conseils de laboratoire.

Muriel Sinanidès confirme que les comptes rendus des conseils de laboratoire ne sont pas systématiquement communiqués à la délégation. Elle s'interroge sur l'obligation ou non de les transmettre aux tutelles. Pour ceux qui sont communiqués à la délégation, la partie relative à la prévention et à la sécurité pourrait être extraite et transmise aux membres du CRHSCT afin de compléter leurs connaissances sur les problématiques rencontrées dans les laboratoires.

Nathalie Kasprzak cite l'exemple de son unité, le LEM3, où les problématiques hygiène et sécurité sont traitées en conseil de laboratoire.

- Groupe de travail : « Documents types »

Stéphanie Ruggeri explique qu'elle a commencé à retravailler la procédure relative aux visites du CRHSCT avec Céline Engeldinger et Colette Orange. Le document sera transmis aux membres du groupe de travail afin d'être finalisé et présenté aux membres du comité lors d'une prochaine réunion.

- Groupe de travail : « Indicateurs RPS »

Le groupe de travail ne s'est toujours pas réuni. Il attend les résultats de l'étude des facteurs RPS liés à l'activité professionnelle menée par le CNRS auprès des ITA, qui ne sont toujours pas communiqué à ce jour.

Le docteur Tréchet précise qu'aujourd'hui le CNRS parle de qualité de vie au travail et non plus de RPS.

- Groupe de travail : « Mise en place des CLHSCT »

Stéphanie Ruggeri rappelle qu'une procédure relative au fonctionnement des commissions locales a été élaborée en commun avec l'Université de Lorraine et l'Université de Franche Comté.

Elle indique que le document a été communiqué à l'Université de Bourgogne afin d'entamer une discussion pour les UMR situées en Bourgogne.

6. Suivi des observations des registres santé et sécurité au travail

Stéphanie Ruggeri indique que depuis la dernière réunion du comité deux observations ont été inscrites dans le registre de l'INIST en septembre. Ces points ont été abordés au cours de la réunion de la CLHSCT de l'INIST le 30 septembre 2016 et des réponses ont été apportées.

Céline Engeldinger s'interroge sur la pertinence de l'inscription de certaines remarques. Elle propose qu'une communication soit faite sur le rôle de ce registre et sur ce qui peut être mentionné dedans.

Pascaline Hoël précise que pour la première remarque, une réponse a été apportée mais aucune action n'a été engagée. La réparation de la porte a été lancée mais malheureusement la pièce commandée n'était pas la bonne et la porte reste à ce jour ouverte. La seconde remarque porte sur la mise à contribution des personnels pour le déménagement des bureaux afin de permettre le nettoyage des vitres par une entreprise extérieure.

Stéphanie Ruggeri propose de solliciter les assistants de prévention pour réaliser un rappel sur le rôle et l'utilisation du registre santé et sécurité au travail.

Muriel Sinanidès précise que les agents devraient avoir le réflexe de s'adresser en premier lieu à l'assistant de prévention de l'unité avant d'inscrire une observation dans le registre, afin d'échanger sur la manière de résoudre le problème et sur la nécessité de l'inscrire dans le registre ou non. Elle propose qu'en plus de faire un rappel sur l'utilisation du registre santé et sécurité, il soit précisé le rôle clé de l'AP et l'importance de le prévenir en amont afin qu'une discussion puisse avoir lieu.

Pascaline Hoël précise que dans le cas cité précédemment, l'agent avait initialement envoyé un mail à la direction de l'unité, mais la réponse ne lui convenant pas, il a ensuite inscrit la remarque dans le registre.

Richard Ferrere rejoint la réunion par téléphone, suite à des difficultés avec le système de visioconférence.

Stéphanie Ruggeri ajoute que le service de prévention sécurité n'est pas toujours informé des observations inscrites dans les registres des UMR hébergées chez les partenaires. Une réflexion est à mener avec les partenaires pour assurer la transmission des informations au service prévention sécurité. Ceci permettrait ensuite de mettre à disposition du CRHSCT une synthèse des observations notées dans les registres des UMR et des suites données.

7. Information sur les travaux en cours

Marianne Buchmann présente un point sur les travaux en cours.

- OTELO : le projet est actuellement en phase d'étude.
- Chaudières INIST : les offres reçues sont en cours d'analyse. Les travaux devraient débuter en début d'année 2017.
- Sanitaires INIST : les travaux sont presque terminés. La réception devrait avoir lieu prochainement.

Pascaline Hoël fait remarquer que le plan de prévention a été demandé à plusieurs reprises par les assistants de prévention de l'unité, mais sans réponse.

Marianne Buchmann répond qu'elle va se renseigner à ce sujet afin de le transmettre.

- Ascenseurs INIST : suite à un audit réalisé, des travaux de remédiation sur les ascenseurs du site sont en cours.

Pascaline Hoël indique l'inquiétude des agents concernant les lignes téléphoniques dans les cabines d'ascenseurs qui ne sont plus opérationnelles. Elle a demandé au service technique de l'unité de faire un message d'information aux agents sur le nouveau mode de fonctionnement. L'appel des secours ne passerait plus par le standard de l'unité mais deux lignes extérieures devraient être mises en place. Les services techniques ne semblent pas au courant.

Marianne Buchmann répond qu'elle va se renseigner sur ce qui est demandé dans le marché. Elle explique que les travaux ont pris du retard suite à l'arrêt maladie d'un personnel de l'entreprise extérieure. La prestation devrait être terminée d'ici la fin d'année.

- Mur d'enceinte de l'ATILF : les travaux débuteront au cours du premier semestre 2017.
- Câblage INIST : une consultation sera lancée en début d'année 2017.

8. Présentation de la procédure « Encadrer le travail isolé »

Elisabeth Volpini rappelle la composition du groupe de travail et le contexte de l'élaboration de la procédure « Encadrer le travail isolé ».

Elisabeth Volpini explique que dans certains laboratoires ou structures, des procédures avaient déjà été mises en place. Le but était de réaliser un état des lieux des modes opératoires existants et de définir un cadre commun pour toutes les unités.

Le CHSCT de l'Université de Lorraine a décidé de constituer un groupe de travail représentatif des différentes catégories d'agents (direction, médecin, AP, membres des conseils de laboratoire, ...). Elisabeth Volpini a souhaité associer les établissements partenaires et a donc proposé aux conseillers de prévention de participer aux réflexions du groupe de travail. Une procédure de 15 pages a été rédigée.

Elisabeth Volpini précise que le groupe de travail a présenté ces résultats au CHSCT de l'Université de Lorraine lors de la réunion du 21 juillet. Les représentants du personnel ont validé la procédure mais ont demandé à ce que les laboratoires soient accompagnés dans sa mise en œuvre. Lorsque la procédure aura été validée par toutes les instances, elle sera diffusée aux unités accompagnée d'un courrier commun signé de tous les partenaires.

Elisabeth Volpini indique que la procédure a été présentée au CHSCT de l'INRA le 9 décembre et au CHSCT de l'INSERM le 29 novembre.

Elle poursuit en présentant rapidement le contenu du document : logigrammes, liste des travaux dangereux, vadémecum sur les DATI,

Muriel Sinanidès précise que depuis la mise en place des consignes du plan Vigipirate, les laboratoires ne peuvent plus autoriser la venue de personnes en dehors des heures ouvrées. Les autorisations permanentes pour les

activités récurrentes ne peuvent plus être délivrées. Les demandes sont faites au coup par coup auprès des tutelles (déléguée régionale pour le CNRS et DGS pour l'Université de Lorraine). Il faut donc faire attention à ce que la procédure ne soit pas incohérente avec les consignes du plan Vigipirate.

Viviane Berthelier demande si la procédure « Encadrer le travail isolé » s'applique également aux chercheurs.

Elisabeth Volpini répond qu'elle concerne l'ensemble des personnels des unités.

Céline Engeldinger cite l'exemple de son laboratoire qui est une unité dispersée sur plusieurs sites. L'unité compte de moins en moins de chercheurs, majoritairement des enseignants chercheurs. Les étudiants en master se retrouvent souvent seuls pour réaliser leurs manipulations. Si cette procédure est mise en œuvre, les étudiants qui ne peuvent pas être encadrés à tout moment ne pourront donc plus effectuer leurs travaux. Elle demande également à quel niveau sera pris en charge l'achat d'un DATI. En effet, les laboratoires ne disposent pas forcément du budget pour ces équipements. D'autre part, elle s'interroge sur la mise en œuvre de la procédure en cas d'absence du directeur d'unité et sur la localisation du registre de présence.

Le docteur Tréchet précise que les unités prennent en compte depuis un certain nombre d'années le travail isolé et les problématiques associées. Certains laboratoires ont d'ailleurs déjà acquis des DATI.

Stéphanie Ruggeri rappelle que l'utilisation d'un DATI ne doit pas devenir systématique. En effet, pendant les heures ouvrées, il faut en premier lieu organiser le travail de façon à éviter le travail isolé. En dehors des heures ouvrées ou lorsque des manipulations dangereuses sont effectuées, une des mesures de prévention proposée est la mise en place d'un DATI.

Elisabeth Volpini précise qu'en début d'année 2017, une délégation de pouvoir du Président de l'UL en matière d'hygiène et de sécurité va être mise en place, à l'image de ce qui existe au CNRS. Ceci devrait permettre de responsabiliser les directeurs d'unité sur ces questions. Pour mettre en place ces délégations, l'Université de Lorraine se repose en partie sur le rapport d'inspection de l'IGAENR.

Céline Engeldinger suggère de se rapprocher de l'Institut Jean Lamour qui a élaboré un système de surveillance, afin de bénéficier de leur retour d'expérience et d'étudier la possibilité de déployer le système dans d'autres unités.

Muriel Sinanidès demande comment est envisagé le déploiement de cette procédure au niveau des directeurs d'unités et des assistants de prévention. Elle suggère qu'une plaquette simplifiée soit transmise plutôt que l'intégralité de la procédure présentée en séance et insiste sur la nécessité de rester cohérent avec les consignes transmises récemment aux unités dans le cadre du plan Vigipirate.

Colette Orange demande ce qu'il se passera si un agent ne respecte pas la procédure.

Muriel Sinanidès explique que tout agent est responsable de sa propre sécurité et de celle des autres. Elle précise qu'aujourd'hui, un seul laboratoire saisit la délégation pour demander l'autorisation de travailler hors heures ouvrées. Un rappel de ces consignes pourrait être fait au moment de la diffusion de la procédure sur l'encadrement du travail isolé.

Le docteur Tréchet précise que le problème du travail isolé est un sujet récurrent traité au cours des réunions des CLHSCT. L'organisation mise en œuvre est très souvent explicitée dans le règlement intérieur de l'unité.

Elisabeth Volpini indique que le but de la procédure n'est pas de remettre en question ce qui fonctionne déjà très bien dans certaines unités. Elle donne l'exemple des agents du LIEC qui font de nombreuses sorties sur le terrain et qui ont mis en place une organisation avec certaines structures locales. Elle explique qu'il n'existait pas encore de procédure écrite et qu'il était nécessaire de la formaliser.

Viviane Berthelier demande si un recensement des situations de travail isolé est prévu suite à la diffusion de la procédure aux unités.

Elisabeth Volpini répond qu'il sera proposé aux unités qui le souhaitent un accompagnement dans la mise en œuvre des recommandations.

Muriel Sinanidès insiste sur le fait que le cadre, formalisé par les établissements, doit ensuite être appliqué de manière adaptée au sein des unités par les directeurs d'unités avec les conseils des assistants de prévention. La communication du document doit enclencher un dialogue au niveau de la CLHSCT ou du conseil de laboratoire.

Muriel Sinanidès soumet la procédure au vote, sous réserve des préconisations exprimées en séance et qui sont les suivantes :

- ✓ mise en œuvre d'une communication adéquate qui permette d'engager un dialogue au sein des structures afin de capitaliser ce qui existe déjà et ce qui fonctionne bien. Dans la mesure du possible, il sera nécessaire d'intégrer cette thématique dans les formations dispensées aux directeurs d'unités, secrétaires généraux, administrateurs....
- ✓ réalisation d'une fiche synthétique à destination des unités.

Richard Ferrere souligne le travail important de ce groupe de travail. Il trouverait intéressant que cette réflexion puisse être menée avec les autres Universités partenaires de la délégation. En fonction des spécificités des unités, il est peut être nécessaire de rappeler aux directeurs de procéder au recensement de leurs activités à risques et d'adapter les procédures spécifiques en fonction.

Stéphanie Ruggeri indique que le recensement des activités à risques apparaît déjà dans les documents uniques des unités.

Muriel Sinanidès précise que des rencontres avec les DGS et les conseillers de prévention vont être organisées début 2017 pour aborder plusieurs sujets dont la gestion de crise. La problématique du travail isolé pourra être ajoutée.

La procédure « Encadrer le travail isolé » est approuvée à l'unanimité, sous réserve des deux préconisations exprimées en séance.

Favorable : 6 (2 SGEN-CFDT, 1 SNIRS-CGC, 1 SNPRES-FO, 1 SNPTES, 1 SNTRS-CGT)

Défavorable : /

Abstention : /

9. Présentation du dispositif d'alerte mis en œuvre à la délégation Centre-Est

Muriel Sinanidès explique ce qu'on entend par « crise ». Elle ajoute qu'un exercice de simulation de crise a été organisé en octobre dernier afin de tester la procédure de gestion de crise de la délégation. L'exercice a été fait en mobilisant le laboratoire GéoRessources ainsi que l'Université de Lorraine. Suite à l'exercice, un débriefing a été réalisé avec l'UL afin d'échanger sur les procédures et sur les modalités d'organisation et de collaboration des cellules de crise des deux établissements dans le cas d'un incident dans une UMR. Elle indique que l'exercice de simulation a été très enrichissant et qu'il a été préconisé d'en organiser un par an.

Muriel Sinanidès présente ensuite le nouveau dispositif d'alerte de la délégation aux membres du comité. Dans l'ancien dispositif, les directeurs d'unités disposaient de plusieurs numéros de téléphone pour alerter la délégation Centre-Est du CNRS, en fonction du jour et de l'heure. Ce qui semblait très compliqué. Dans un souci de simplification, les services de la délégation ont mis en place un nouveau dispositif d'alerte, via un prestataire spécialisé et compétent dans la prise d'appels téléphoniques. A partir du 1^{er} janvier 2017, un numéro unique permettra d'alerter le CNRS d'un incident.

Muriel Sinanidès explique que le laboratoire qui composera le numéro d'appel sera mis en relation avec une personne qui lui posera une série de questions permettant d'identifier et de localiser le laboratoire concerné, de déterminer la nature de l'évènement et de recueillir un maximum d'informations (mesures immédiates prises, présence des secours et des médias). Le prestataire a pour mission de transmettre ces informations à la cellule de crise de la délégation le plus rapidement possible.

Elle ajoute que pour les UMR, il est essentiel d'alerter toutes les tutelles de l'unité. Une fois prévenus, les partenaires se mettent ensuite en relation pour se coordonner et gérer l'incident bonne collaboration. Avec l'Université de Lorraine, il a été retenu qu'une personne dans chaque cellule de crise serait chargée d'assurer la communication et le partage d'informations avec la cellule de crise du partenaire.

Muriel Sinanidès indique qu'un échange sur ce sujet sera également organisé avec les autres partenaires de la délégation afin de définir les modalités d'organisation et de coordination des cellules de crise en cas d'incident, qui doivent être adaptées en fonction de l'éloignement du site.

Colette Orange demande si un rapport de l'incident est transmis par le prestataire à la délégation.

Muriel Sinanidès répond qu'effectivement un compte rendu oral et écrit est réalisé par l'opérateur qui reçoit l'appel aux membres de la cellule de crise de la délégation. Pour les laboratoires, cette prestation est transparente.

Muriel Sinanidès ajoute qu'une communication va être faite auprès des laboratoires en début d'année 2017 afin de les informer de la mise en place du nouveau dispositif d'alerte.

Richard Ferrere demande si cette procédure doit être déclenchée également dans le cadre d'un attentat.

Muriel Sinanidès répond que les conditions d'alerte de la cellule de crise seront inscrites sur les plaquettes transmises aux unités. Dans le cadre d'un attentat, il faut bien entendu avertir la cellule de crise.

10. Information sur l'incident survenu à l'unité Biogéosciences le 28 juin 2016

Stéphanie Ruggeri présente les circonstances de l'incident survenu à l'unité Biogéosciences le 28 juin 2016 ainsi que les mesures correctives mises en œuvre par l'unité. Bien que l'exposition ait été inférieure aux seuils, elle précise qu'une déclaration d'évènement significatif dans le domaine de la radioprotection a été réalisée auprès de l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) afin qu'un retour d'expérience puisse être partagé.

Céline Engeldinger remercie pour la présentation et souligne le travail réalisé. Toutefois, elle regrette que les membres du comité n'aient pas été informés plus tôt de l'incident et intégrés à l'enquête comme cela est fait habituellement.

11. Information sur la GPEC

Christine Oriol présente la démarche GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) mise en œuvre au CNRS. Un guide a été élaboré à cet effet. Le dispositif est lié aux vagues de contractualisation. Les projets sont proposés par les Instituts au regard des problèmes identifiés au niveau national. La démarche est portée par la direction des ressources humaines qui organise l'ensemble du dispositif. Comme présenté dans son power point, Christine Oriol explique que la DR6 a suivi un projet à Besançon pour le laboratoire chrono environnement en 2016.

Elle précise que l'objectif de la démarche n'est pas de former tout le monde mais de former des acteurs afin de traiter les projets particuliers, au cas par cas. Une équipe est constituée de trois personnes : le RRH ou le conseiller RH, le porteur du projet et le DAA. Le dispositif vise à accompagner les laboratoires de recherche dans leur réorganisation.

Muriel Sinanidès précise que le CNRS a mis en place un cadre national pouvant être adapté aux particularités du site concerné. La méthodologie, expérimentée depuis 1 an, est déployée au cas par cas afin que sa mise en œuvre opérationnelle puisse se faire sur mesure en intégrant le partenaire. La démarche GPEC est mise en œuvre en amont d'un nouveau projet d'un laboratoire (fusion de laboratoires, déménagement, mise en place de plateforme, ...). Le rôle de la RRH en région est d'informer la DRH sur les particularités des laboratoires et des partenaires. Les situations de chaque laboratoire sont différentes et il n'est pas question d'avoir un modèle commun.

Muriel Sinanidès rappelle que le sujet est abordé en CRHSCT car la réalisation d'une GPEC au sein d'une unité peut avoir des répercussions sur l'organisation du travail. Dans le cadre de ses missions, le CRHSCT est donc compétent pour les questions relatives à l'évolution des conditions de travail.

Au cours de sa présentation, Christine Oriol a communiqué le nom de deux laboratoires qui seront concernés par une GPEC en 2017. Muriel Sinanidès explique que pour le moment les membres du CRHSCT n'ont pas de démarche à entreprendre. Il faut être vigilant à la communication qui pourrait être faite auprès des agents car pour le moment la démarche n'a pas encore été initiée et il se peut que le directeur d'unité n'ait pas encore communiqué sur le sujet auprès de ses agents.

Christine Oriol ajoute que le service des ressources humaines fait de la GPEC quotidiennement. Ce dispositif vient simplement encadrer ce qui se fait déjà en proposant des outils.

Colette Orange demande si un retour d'expérience sur la démarche menée au laboratoire chrono-environnement pourrait être fait.

Christine Oriol précise que le laboratoire avait été identifié par l'Institut. Dans le cadre du changement de directeur d'unité, l'objectif était d'apporter une aide à la future direction pour trouver l'organisation qui lui convienne.

En raison d'obligations professionnelles, Muriel Sinanidès est contrainte de quitter la réunion du CRHSCT à 11h25.

Anne Driou demande si les instances représentatives ou les agents avaient été impliqués dans le dispositif au laboratoire Chronoenvironnement.

Christine Oriol explique que le directeur du laboratoire avait souhaité mettre en place un service en charge de la gestion des plateformes. Une délégation avait été constituée afin de réfléchir à cette organisation. Ensuite, cela a été discuté avec des cadres intermédiaires, puis les agents qui ont pu faire des propositions de réajustements. Tous les agents ne sont pas concernés mais ceux concernés sont impliqués. S'il y a besoin que d'autres instances soient intégrées au dispositif, elles le seront, comme le conseil de laboratoire par exemple.

Elisabeth Volpini explique qu'en novembre dernier, l'Université de Lorraine a elle aussi initiée une démarche de GPEC. Une enquête a été lancée auprès des directeurs d'unités et de composantes. Pour fin janvier 2017, il leur a été demandé de remplir une fiche « fonction » pour chaque agent, afin de déterminer le pourcentage consacré à chaque mission identifiée dans la fiche de poste de l'agent.

Céline Engeldinger demande si les agents CNRS sont concernés par cette enquête, ainsi que les directeurs d'unités CNRS.

Richard Ferrere demande comment le CNRS décide d'intervenir dans la réorganisation ou dans l'évolution d'un laboratoire. De plus il demande si la GPEC intervient au moment des demandes objectif/ressources et si elle concerne tous les agents de l'unité, quelque soit leur appartenance.

Christine Oriol précise que c'est l'Institut qui propose de mettre en œuvre ou non une démarche GPEC pour un laboratoire. Pour l'année 2017, seuls 4 laboratoires sont concernés au CNRS. Elle complète en indiquant qu'au CNRS la GPEC est mise en œuvre pour accompagner un projet et non une démarche purement RH, comme cela semble être le cas à l'UL. Elle propose de se rapprocher du nouveau DRH de l'Université de Lorraine afin de comprendre et de se coordonner au mieux, notamment concernant les politiques de recrutement.

Si les membres du comité ont d'autres questions, Christine Oriol propose d'en reparler au cours d'une prochaine réunion.

Le docteur Tréchet informe les membres du comité que la médecine du travail à Metz a dénoncé son contrat avec les entreprises publiques, dont le CNRS et l'Université de Lorraine. A compter de janvier 2017, les agents CNRS seront vus en visite médicale sur Nancy. Pour l'Université de Lorraine, cela semble plus compliqué de suivre tous les agents.

Elle signale que le Dr VOIRIN est absente jusque fin décembre. Le docteur Tréchet supplée les déficits de la région, lorsque cela s'avère nécessaire.

Colette Orange demande s'il n'est pas possible de pallier le manque de médecins avec le concours d'infirmière.

Le docteur Tréchet précise que dans certains services de santé au travail, des infirmières sont déjà en poste. Les agents se rendant en visite médicale réalisent un entretien infirmier. Les infirmières rendent ensuite compte aux médecins du travail de leur entretien.

Elle précise que les médecins de prévention de la fonction publique peuvent aujourd'hui travailler jusqu'à 73 ans (jusqu'en 2022).

Une réflexion doit être menée au niveau national afin de trouver des solutions.

12. Planning des réunions du CRHSCT pour 2017 et des visites du CRHSCT pour 2016 et 2017

- Réunions du comité :

Stéphanie Ruggeri communique aux membres du comité les dates des réunions du CRSHCT pour l'année 2017 :

- 28 février après midi ;
- 9 mai après-midi (réunion qui sera consacrée aux bilans de l'année 2016 et programmes de l'année 2017) ;
- 27 juin après-midi ;
- 14 novembre après-midi.

- Visites du CRHSCT :

La visite de l'INIST n'a pas pu être réalisée en 2016. Elle sera programmée en début d'année 2017. La directrice de l'unité a été informée de l'organisation prochaine de la visite. Les représentants du personnel qui participeront à la visite de l'INIST sont : Nathalie Kasprzak et Christophe Gauthier.

La visite des nouveaux locaux de l'Institut Jean Lamour, qui doit se faire conjointement avec le CHSCT de l'UL, n'a pu être réalisée en 2016. Le CRHSCT est toujours dans l'attente d'une date.

Elisabeth Volpini précise que le CHSCT de l'UL en a également reparlé lors de la réunion du mois de novembre.

Le docteur Tréchet demande si les murs des nouveaux locaux de l'IJL ont été lasurés comme cela avait été demandé pour limiter les risques d'empoussièrement des locaux.

Elisabeth Volpini indique que le coût sera pris en charge par les services de l'UL mais elle n'a pas d'information sur le délai de réalisation de l'opération.

Stéphanie Ruggeri demande aux membres du comité s'ils ont d'autres souhaits de visite pour l'année 2017.

Céline Engeldinger propose de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Elle rappelle que le mandat de la secrétaire et de la secrétaire adjointe arrive à échéance et qu'il faudra procéder à la nomination d'un nouveau binôme au cours de la prochaine réunion du comité. En effet, une durée de deux ans avait été fixée. Un appel à candidature est lancé.

Stéphanie Ruggeri rappelle que seuls les représentants du personnel titulaires peuvent être élus.

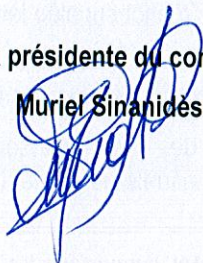
13. Questions diverses

Il n'y a pas d'autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Stéphanie Ruggeri clôture la séance à 11h58.

La présidente du comité

Muriel Sinanidès



La secrétaire du comité

Céline Engeldinger

